

DATE DE CONVOCATION

25/09/2023

DATE D’AFFICHAGE

25/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
19
VOTANTS
24

L’an deux mille vingt-trois, le **lundi 2 octobre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Jean-Pierre ISABEL donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
Mme Sophie MOBASHER donne pouvoir à Damien de WINTER
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Magali LE BLAIS
Mme Marie-France LEBON donne pouvoir à Mme Catherine SIBBILLE
M. Didier HERGAS donne pouvoir à Mme Monique BOBLIN
Mme Agathe PETRIGNANI
M. Bernard LELAIZANT
M. Abdellah FAWZI

Secrétaire de séance : M. Bruno LECŒUR

Délibération n° 23.10.02/33

Objet / Signature d’une convention avec l’EPSM

Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Maire-Adjoint en charge de la jeunesse, propose au Conseil Municipal de délibérer quant à la signature d’une convention avec l’Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM), en vue de la mise en œuvre d’animations par la Ferme d’Amélie auprès des jeunes de l’EPSM.

Monsieur BOISSÉE précise que les objectifs de ces animations portent sur la volonté d’aider les jeunes à reprendre confiance en eux au contact de la vie animale présente au sein d’une ferme pédagogique.

Il indique que les ateliers auront lieu selon un planning défini d’un commun accord entre la personne responsable des jeunes de l’EPSM et les animatrices de la ferme, et s’organiseront tous les lundis de 14h15 à 15h15 environ en période scolaire.

Le nombre d’enfants prévu est de 3 par atelier.

En dernier lieu, Monsieur BOISSÉE expose que le tarif proposé pour ces interventions est de 8,50 € par atelier et par jeune si le groupe est composé de 2 à 4 personnes.

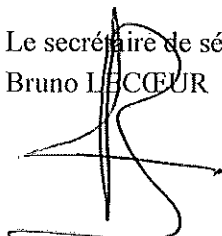
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE la mise en place de ce cycle d'animations au bénéfice des jeunes de l'EPSM,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Bruno LECCEUR



Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20231002-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 17/10/2023